

## ORDRE DU JOUR

### 1 ADMINISTRATION GENERALE

Point 1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 21 février 2024

Point 2 – Délégations au Maire

### 2 URBANISME

Point 1 – Appel à projet « cœur de bourg » : Désignation du lauréat

### 3 QUESTIONS DIVERSES

## OUVERTURE DE SEANCE

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19**

**NOMBRE DE VOTANTS : 17 votants + 19 votants à compter du chapitre urbanisme**

**Etaient présents** : Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Madame Eliane AUDAU, Monsieur Éric PROSPER, Madame Anne-Sophie LE PEN, Madame Nathalie LOUDON, Monsieur MONDOT Jean-Marie, Madame Laurence LEPINE, Monsieur Philippe KERZERHO, Monsieur Pierre-Marie JOURDAN, Madame Elisabeth SECHET, Monsieur Elie THOUMELIN, Madame Laetitia LOUESDON, Madame LE GLAUNEC Karine, Madame Annie PINARD, Monsieur Philippe DELHAYE, Madame Isabelle LE PRIOL-NOMAS

**Absents excusés** : Madame Delphine SOSON ayant donné pouvoir à Madame Isabelle LE PRIOL-NOMAS

**Absents** : Monsieur Olivier LE LAMER, Monsieur Hadrien REYRE – arrivées à compter du chapitre urbanisme

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Nathalie LOUDON

**Date de convocation** : 13 mars 2024

**Ouverture de la séance à 19h34**

APRES L'APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET LA DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE, MADAME ANNE-SOPHIE LE PEN ET LA QUASI MAJORITE DE L'EQUIPE MAJORITAIRE RECLAME A MADAME LE MAIRE LE HUIS CLOS POUR DES RAISONS DE CONFIDENTIALITE CONCERNANT L'IDENTITE DU FUTUR LAUREAT.

CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION MADAME LE MAIRE PRONONCE LE HUIS CLOS ET DEMANDE A LA PRESSE DE QUITTER LES LOCAUX ET DEMANDE A LA DIRECTRICE DES AFFAIRES GENERALES DE RESTER AFIN D'ACCOMPAGNER LA SECRETAIRE DE SEANCE DANS LA RETRANSCRIPTION DES ECHANGES.

# 1. ADMINISTRATION GENERALE

## 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 21 février 2024

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 21 février 2024. Celui-ci leur a été adressé le 13 mars 2024.

- **Le Conseil Municipal approuve ce compte-rendu à l'unanimité**

## 2. Délégations au Maire

EXPOSE DES MOTIFS :

D1-02-2024

Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Maire de PLOUHARNEL, rappelle à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que Madame Le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé de tout ou partie, et pour la durée de son mandat, des pouvoirs de décision dont l'énumération est donnée audit article.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, reçue en sous-préfecture de Lorient le 28 mai 2020, l'assemblée délibérante a donné délégation à Madame Le Maire de certains pouvoirs prévus par ledit texte.

En vertu de l'article L.2122-23 du Code précité, les décisions ainsi prises sont soumises aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et Madame Le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

En conséquence, Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF rend compte de :

- 0 déclarations d'intention d'aliéner
- 2 décisions :

	THEMATIQUE	OBJET
DEC n°2024-03	APPEL A COTISATION	Appel à cotisation 2024 « Fondation du Patrimoine » pour un montant de 200 € (TTC)
DEC n°2024-04	FORMALISATION DES RELATIONS ENTRE LES ASSOCIATIONS ET L'ADMINISTRATION	Signature du renouvellement de la convention entre la commune et l'association LBMG pour 12 ans à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2024 pour la mise à disposition des ouvrages fortifiés lieu-dit le BEGO

Avant de procéder à l'examen du chapitre 2 urbanisme point 1, Messieurs LE LAMER et REYRE étant arrivés

Madame Le Maire fait état de la réception du mail en date du 19 mars 2024 de la part de Monsieur Philippe DELHAYE, lui demande des précisions et lui passe la parole

Monsieur Philippe DELHAYE indique que ce mail est une initiative personnelle et qu'il n'a pas informé la minorité de cette démarche. Il remercie Madame Le Maire d'avoir été sollicité à participer à plusieurs reprises aux RDV, Auditions, séance de travail sur ce projet. Que sa participation se soit limitée à la comparaison des projets présentés et qu'il n'a pas été sollicité sur la préparation du cahier des charges de cet appel à projet. Il pose la question de l'ambition socio-éducative et des animations sur cet espace. Reconnaît l'importance de l'implantation des logements dits sociaux mais qu'il manque de visibilité sur le potentiel foncier de la commune (projet en cours, étude CAUE sur cet espace...)

Annie PINARD fait la remarque et regrette que l'étude du CAUE n'ai pas été partagée.

Madame Le Maire répond à ces remarques que ce projet a déjà été évoqué à plusieurs reprises et que les informations datent de 2022. Elle insiste sur le besoin urgent de créer du logement qui est un sujet préoccupant et primordial aujourd'hui. Elle répond également que de nombreux espaces de convivialité existent sur la commune (salles espace culturelle, zone de loisirs du Prélérans, place Général de Gaule et jardin proche de la Chapelle Notre Dame des fleurs) et qu'en matière de développement économique le maintien de l'existant est déjà en réflexion.

Concernant l'étude du CAUE Madame Le Maire indique qu'il s'agit exclusivement d'un plan et qu'il n'a pas d'étude financière.

Annie PINARD réclame le plan du CAUE et la composition du projet THOUMELIN en matière de logement sociaux

Isabelle NOMAS demande quelle est l'avancée du projet « Lann Dost » qui est plus propice à la création de logements  
Madame Le Maire répond que ce projet est en discussion avec AQTA Foncier qui doit se positionner sur le rachat des parcelles avec pour ambition 50% de logements accessibles. Les tractations initiales avec la commune n'ayant pas abouti et la commune ne pouvant pas prendre à sa charge cet investissement lourd.

Isabelle NOMAS demande sur quelle base les candidats ont proposé plus de T2 dans leurs offres.

Madame Le Maire répond que ces propositions sont basées sur les besoins identifiés à ce jour (demandes notamment logement sociaux), et concernant le projet THOUMELIN elle rappelle que le service urbanisme peut être sollicité.

Annie PINARD demande quel est le pourcentage de logements sociaux à créer sur la commune par rapport au PLH

Eliane AUDAU : répond 20%

Annie PINARD confirme la nécessité de créer du logement sur la commune mais que s'engager sur ce projet c'est engager la physionomie de la commune à long terme. Qu'elle aurait aimé un projet plus vivant : Mairie, Médiathèque, Maison des associations...

Éric PROSPER répond que le projet proposé répond aux 2 besoins

Madame Le Maire réitère sa demande concernant la confidentialité des assemblées (commissions, groupe de travail, réunions et RDV) Elle fait état de « fuites de l'information » qui ne sont pas sans conséquences et relèvent de la faute. Elle rappelle le rôle de l' élu local

Philippe DELHAYE évoque « la culture du secret » et le fait qu'une discussion sur le cahier de charges avec tous les élus et la population aurait dû avoir lieu. Il finalise son propos sur l'obtention d'un compromis entre habitat et local d'activités.

Madame Le Maire et Philippe KERZERHO répondent que les propositions sont conformes à ce compromis.

Madame Le Maire demande des précisions sur la fourniture des informations à fournir ou à représenter

Réponse de Philippe DELHAYE, Isabelle NOMAS et Annie PINARD : Élément cahier des charges, présentation des projets à nouveau, détail projet Thoumelin et plan CAUE.

Madame Le Maire propose donc à l'Assemblée, compte-tenu des échanges, de sursoir à la désignation du Lauréat sur ce projet dans l'immédiat.

Elle propose une ultime réunion de travail sur le sujet adopté à l'unanimité par l'Assemblée et prend acte de la date

Indique que le sujet sera à nouveau soumis à l'adoption du conseil municipal en date du 3 avril 2024.

## 2. URBANISME

### 1. Appel à projet « Cœur de bourg » : désignation du Lauréat

Sujet reporté à la prochaine séance du 3 avril 2024

### 3. QUESTIONS DIVERSES

- Elections européennes du 9 juin 2024 : Composition des bureaux de votes
- Engagement de la commune sur le projet de définition des Zones d'Accélération Energies Renouvelables et composition du groupe de travail

Les matières à soumettre au Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 20h42

---

Ont signé au registre les membres présents :